



PUGET-THENIERS – ANNEE 2020

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire et constitue la première démarche civique que les jeunes femmes et les jeunes hommes doivent entreprendre.

Cette année, il concernera toutes les filles et tous les garçons nés en **2004**.

Le mois qui suit leur 16^{ème} anniversaire, ils devront se présenter au secrétariat de la mairie de leur domicile, munis des trois pièces suivantes :

- La carte nationale d'identité en cours de validité
- Le livret de famille de leurs parents
- Ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Il est rappelé que l'attestation de recensement est indispensable pour l'inscription aux examens et pour le passage du permis de conduire.

Le maire, Robert VELAY

